2019 - 2020 16/09/2019



13 avenue Maistriau 7000 Mons

www.heh.be

Intitulé de l'UE	Communications professionnelles	
Section(s) - (4 ECTS) Bachelier - Conseiller(e) social(e) Cycle 1 Bloc 2		

Responsable(s)	Heures	Période
Laurence REMACLE	60	Annuée

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Anglais	30h	Laurence REMACLE
Néerlandais	30h	Gladys HARDY

Prérequis	Corequis

Répartition des heures

Anglais: 6h de théorie, 14h d'exercices/laboratoires, 10h de travaux

Néerlandais: 6h de théorie, 14h d'exercices/laboratoires, 10h de travaux

Langue d'enseignement

Anglais: Français, Anglais

Néerlandais: Français, Néerlandais

Connaissances et compétences préalables

Maîtriser des notions grammaticales et du vocabulaire ayant trait à la vie courante et aux intérêts particuliers des étudiants

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES

Cette UE contribue au développement des compétences suivantes

- Etablir une communication professionnelle
- Inscrire sa pratique dans une réflexion critique, citoyenne et responsable
- Intégrer et maîtriser les différents aspects de la législation sociale

Acquis d'apprentissage spécifiques

- Etre capable de communiquer en langue anglaise dans le contexte quotidien
- Etre capable de communiquer en langue anglaise dans le contexte professionnel
- Etre capable de comprendre des textes généraux et à caractère social, juridique ou économique



Contenu de l'AA Anglais

les 4 compétences développées sont:

- comprendre des messages oraux
- comprendre des messages écrits
- s'exprimer oralement
- s'exprimer par écrit

Contenu de l'AA Néerlandais

les 4 compétences développées sont:

- · comprendre des messages oraux
- comprendre des messages écrits
- s'exprimer oralement
- s'exprimer par écrit

Méthodes d'enseignement

Anglais: travaux de groupes, approche par projets, approche interactive

Néerlandais: travaux de groupes, approche par projets, approche interactive

Supports

Anglais: copies des présentations, syllabus, notes de cours, notes d'exercices

Néerlandais : copies des présentations, syllabus, notes de cours, notes d'exercices

Ressources bibliographiques de l'AA Anglais

tout support (livres et méthodes pédagogiques, articles de presse, magazines, revues, cd audio, cd ROM, vidéos, etc.) concourrant aux objectifs susmentionnés. Une bibliographie non exhaustive figure dans le syllabus.

Ressources bibliographiques de l'AA Néerlandais

tout support (livres et méthodes pédagogiques, articles de presse, magazines, revues, cd audio, cd ROM, vidéos, etc.) concourrant aux objectifs susmentionnés. Une bibliographie non exhaustive figure dans le syllabus.

Évaluations et pondérations		
Évaluation	Évaluation avec notes aux AA	
Pondérations	Anglais : 50% Néerlandais : 50%	
Langue(s) d'évaluation	Anglais : Français, Anglais Néerlandais : Français, Néerlandais	

Méthode d'évaluation de l'AA Anglais :

Examen écrit juin (vocabulaire, expression écrite et compréhension à la lecture) 40% Examen oral juin (voir thèmes abordés en classe) 30%

Chacun des 2 examens ci-dessus doit obligatoirement être présenté. En cas d'épreuve non-présentée (écrite ou orale), une note de "0" sera attribuée pour l'AA.

Évaluation continue 20% (Non-remédiable en 2e session) : travaux, présentations en classe, devoirs,...

Présence ET participation 10% (Non-remédiable en 2e session)

Si l'étudiant doit représenter cette AA en 2e session, il représentera les parties remédiables pour lesquelles il n'aura pas atteint la note minimale de 10/20.

Méthode d'évaluation de l'AA Néerlandais :

Examen écrit juin (vocabulaire, expression écrite et compréhension à la lecture) 40% Examen oral juin (voir thèmes abordés en classe) 30%

Chacun des 2 examens ci-dessus doit obligatoirement être présenté. En cas d'épreuve non-présentée (écrite ou orale), une note de "0" sera attribuée pour l'AA.

Évaluation continue 20% (Non-remédiable en 2e session) : travaux, présentations en classe, devoirs,...

Présence ET participation 10% (Non-remédiable en 2e session)

Si l'étudiant doit représenter cette AA en 2e session, il représentera les parties remédiables pour lesquelles il n'aura pas atteint la note minimale de 10/20.

Année académique : 2019 - 2020